

# RÉUNION DU 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à vingt heures, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-SAUFLIEU, régulièrement convoqué le six juillet deux mille vingt.

**Étaient présents** : GUENARD Charline ; PARMENTIER Jean-Claude ; FERRARO Flore ; LEGEARD Bruno ; LECLERC Philippe ; CAULLERY Jane-Hélène ; VILLIERS Jérôme ; VASSEUR Maryline ; FRANÇOIS Romain ; CONTANT Magali ; FOLLET Francis ; DUVIVIER Laurence ; SCHIMEL Patrick.

**Formant la majorité des membres en exercice,**

Absents excusés : Mme PICARD Pascale (pouvoir donné à Mme VASSEUR) M. BASSELET Arnaud (pouvoir donné à M. FOLLET Francis).

Compte rendu affiché le : 15 juillet 2020.

## 1) ELECTIONS SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES TITULAIRES 2020

### 1) Mise en place du bureau électoral

Madame Laurence DUVIVIER, maire, a ouvert la séance en application de l'article L. 2122-17 du CGCT).

Madame CONTANT Magali a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Madame le maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Philippe LECLERC, Madame Jane Hélène CAULLERY- MORET, Messieurs Francis FOLLET et Jérôme VILLIERS.

### 2) Mode de scrutin

Madame le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Madame le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

### 3) Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater à la présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin. La présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe et le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, la présidente a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### 4) Election des délégués titulaires

##### 4.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c).....15
- e. Majorité absolue .....8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes les lettres
DUVIVIER Laurence	15	quinze
LECLERC Philippe	15	quinze
PARMENTIER Jean-Claude	15	quinze

##### 4.2 Proclamation de l'élection des délégués

Mme Laurence DUVIVIER née le 19/03/1963 à CREVECOEUR-LE-GRAND domiciliée 1, rue de la Hottée 80160 SAINT-SAUFLIEU a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mr Philippe LECLERC né le 09/01/1951 à AMIENS (80) domicilié 12, route de Plachy 80160 SAINT-SAUFLIEU a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Jean-Claude PARMENTIER né le 17/08/1971 à AMIENS adresse 65, route Nationale 80160 SAINT-SAUFLIEU a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture de scrutin pour la désignation des suppléants.

#### 5) Election des suppléants

##### 5.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote...0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés).....15
- c. Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c)..... 15
- e. Majorité absolue.....8

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCHIMEL Patrick	15	quinze
CONTANT Magali	15	quinze
FOLLET Francis	15	quinze

##### 5.2. Proclamation de l'élection des suppléants.

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'une même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Monsieur Patrick SCHIMEL né le 30/07/1959 à SAINS-EN-AMIENOIS adresse 2, rue du Séhu 80160 SAINT-SAUFLIEU a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Madame CONTANT Magali née le 13/04/1977 à MARTIGUES adresse 59, route Nationale 80160 SAINT-SAUFLIEU a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur FOLLET Francis né le 23/07/1983 à AMIENS (80) domicilié 18, résidence les Charmilles 80160 SAINT-SAUFLIEU a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h30.

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

<b>GUENARD</b> Charline	<b>PARMENTIER</b> Jean-Claude	<b>FERRARO</b> Flore	<b>LEGEARD</b> Bruno	<b>LECLERC</b> Philippe
<b>CAULLERY-MORET</b> Jane-Hélène	<b>BASSELET</b> Arnaud	<b>VILLIERS</b> Jérôme	<b>VASSEUR</b> Maryline	<b>FRANÇOIS</b> Romain
<b>CONTANT</b> Magali	<b>FOLLET</b> Francis	<b>DUVIVIER</b> Laurence	<b>PICARD</b> Pascale	<b>SCHIMEL</b> Patrick